

4 Paiement des cotisations

Vos appels de cotisation seront disponibles dans votre espace personnel que vous devrez activer sur le site de la CFE (www.cfe.fr) après confirmation de votre inscription.

Pour un prélèvement automatique des cotisations (sur un compte zone Euro uniquement), compléter le formulaire (disponible en page 4 de ce bulletin d'adhésion).

5 Adhésion

Le choix ci-dessous déterminera, outre le montant des cotisations dues, le montant reporté sur votre relevé de carrière géré par l' Assurance Retraite. Je souhaite cotiser à l'assurance vieillesse, à compter du |_|_| |_|_| |_|_|⁽¹⁾ au titre de :

ancien assuré d'un régime obligatoire français (la demande doit être réalisée dans les six mois qui suivent la fin d'affiliation à un régime obligatoire)

OU

personne chargée de famille

Dans ce dernier cas :

J'atteste sur l'honneur avoir au moins un enfant de moins de 20 ans à charge et n'exercer aucune activité professionnelle.

(1) La date d'adhésion sera retenue dans la limite de la législation applicable.

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LA CFE ?

- Recherche sur Internet Sites Sécurité sociale française Médias Site CLEISS
 Ambassade, Consulat Réseaux sociaux

NE PAS RENVOYER LES ÉLÉMENTS DÉJÀ FOURNIS DANS LE CAS D'UNE ADHÉSION EN SANTÉ À LA CFE**ATTENTION, les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.****Merci de cocher et de joindre les pièces justificatives suivantes :**

- copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- extrait d'acte de naissance si vous n'avez pas de numéro de Sécurité sociale

De plus, si vous adhérez au titre d'ancien assuré d'un régime obligatoire français :

- copie de vos 6 derniers bulletins de salaire relatifs à votre activité en France avant votre expatriation ou attestation de votre employeur indiquant les salaires bruts perçus au cours des 6 derniers mois de votre activité en France.

De plus, si vous adhérez au titre de personne chargée de famille élevant au moins un enfant de moins de 20 ans :

- copie du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 20 ans ;
- justificatif de 5 ans de résidence en France (relevé de carrière, fiches de paie, attestations Pôle Emploi, avis d'imposition, quittances de loyer, factures d'énergie ou de téléphone, certificats de scolarité, diplômes...).

Ce formulaire et les pièces justificatives peuvent être envoyés par courrier ou par courriel à contact@cfe.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers de sécurité sociale des Français de l'étranger. Les destinataires des données sont : les organismes de protection sociale français, les caisses de retraite, les organismes gestionnaires de complémentaire santé, le ministère des Affaires étrangères, les établissements et professionnels de santé, les employeurs mandatés et les organismes bancaires. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant au responsable de traitement : Monsieur le Directeur de la CFE, CFE • 160, rue des Meuniers • CS 70238 Rubelles • 77052 Melun Cedex • France.

- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document et m'engage à signaler à la CFE toute modification de ma situation et notamment de tout changement de pays. De même, j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et déclare les accepter (les fraudes ou fausses déclarations exposent à l'application de pénalités, à la radiation, à la peine d'amende et/ou d'emprisonnement : articles L766-2-2 et L766-1-3 du code de la Sécurité sociale ; articles 313-1, 313-2-5, 441-1 et 441-6 du code pénal).

Fait à Le

Signature :

Ne pas oublier de joindre les pièces justificatives

